

Communiqué à la presse le 18 février 2000 suite à un mandat de répression relatif à l'affiche "Constat"

Les Blochériens sont à l'oeuvre !

Récemment, deux agents de la police de sûreté, sorte de Dupond & Dupont, ont enquêté à propos de l'affiche "Constat" que le Groupe Bélier a opposée l'été dernier dans tout le Jura. Celle-ci, une croix gammée sur fond de drapeau suisse flanquée du tampon "Constat", dénonçait avec vigueur et sans équivoque, la montée de l'extrême droite en Suisse. Le couperet est tombé. Nous n'en croyons pas nos yeux.

Alors que nous dénonçons la haine raciste, la xénophobie et autres relents nauséabonds engendrés par la lèpre brune, le Groupe Bélier, par son animateur, est accusé, suite à une dénonciation anonyme, "d'atteinte aux emblèmes suisses et de discrimination raciale par le fait d'avoir placardé dans certaines localités du Jura bernois des affiches représentant la croix fédérale transformée en croix gammée", et est condamné par mandat de répression à une peine privative de liberté de 10 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans, une amende de fr. 400.- et aux frais de fr. 100.-. Quelle belle justice nous avons! Mais lorsque vous saurez de quelles tendances partisans est le juge d'instruction Christian Herrmann qui a signé le mandat, vous aurez tout compris : le parti de Blocher n'a rien à envier à celui de Haider !

Le Groupe Bélier ne se laisse pas impressionner. Opposition est faite et nous attendons avec impatience d'en découdre avec le juge. Dans l'attente, notre campagne anti extrême droite est intensifiée : quelque 10'000 autocollants reproduisant l'affiche "Constat" ont été tirés !

Groupe Bélier

P.S. : On peut obtenir les autocollants "Constat" au prix de 3.- fr. pièce ou de 10.- fr. la dizaine à Groupe Bélier, case postale 42, 2710 Tavannes ou sur le site <http://www.groupebelier.ch>.